



Organisme de formation enregistré sous le numéro 41 54 000 25 54  
Organisme habilité à proposer des actions de DPC sous le numéro 1184

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### EEQ

#### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes les conditions générales d'achat du client.
- Toute inscription à l'une des offres de BIOLOGIE PROSPECTIVE est soumise aux présentes conditions, sauf dérogation écrite de BIOLOGIE PROSPECTIVE, et implique l'adhésion pleine et entière du client à ces conditions générales de vente.

#### GENERALITES

- Sauf conditions particulières, les prix des programmes d'EEQ sont ceux figurant en euros dans les documents diffusés par BIOLOGIE PROSPECTIVE. (TVA non applicable - art. 261,7-1°-b du CGI).
- Les clients effectuant leur première commande dans le cadre d'un marché doivent contacter les conseillers scientifiques et techniques pour que les conditions tarifaires du marché s'appliquent sur les devis et factures.
- Le prix des abonnements aux programmes d'EEQ comprend les matériaux de contrôle de qualité ou les éléments nécessaires, leur envoi, les traitements statistiques et le rapport d'EEQ.
- BIOLOGIE PROSPECTIVE se réserve le droit d'utiliser les résultats des participants de façon anonyme, à des fins de publications scientifiques ou études diverses. Les données peuvent être transmises à des organismes externes dans les limites des obligations qui nous sont faites en tant qu'Organisme de Comparaison Inter Laboratoires dans le cadre de la réglementation française.
- Les clients s'engagent à ne pas contacter directement les référents ou experts. BIOLOGIE PROSPECTIVE coordonne les échanges initiaux avant une éventuelle levée d'anonymat sur accord écrit du client.
- Les clients peuvent, s'ils le souhaitent, faire appel de l'évaluation de leur performance dans le programme d'EEQ. Les demandes sont étudiées et une réponse adaptée est apportée.
- BIOLOGIE PROSPECTIVE facture tout matériau de contrôle de qualité supplémentaire à hauteur de 45,00 €.
- Compte-tenu de nos procédures qualité, tout matériau de contrôle de qualité expédié ne pourra être ni repris, ni remboursé. Toute commande est donc ferme et définitive.
- Les colis doivent être contrôlés à réception. Sans retour de la part du client dans la semaine suivant la date d'envoi, le colis est considéré conforme.
- **Frais de port : un surcoût selon le tarif du transporteur est appliqué pour :**
  - les commandes urgentes, nécessitant une seconde livraison ou les retours de colis,
  - les clients situés en Corse ou hors France métropolitaine ou en zones considérées « difficiles » par le transporteur,
- **Taxes, droits de douane, octroi de mer, redevances et impositions diverses :** ils sont à la charge du destinataire et sont à payer à réception du colis.

#### ANNULATION ET DESISTEMENT

- En cas de force majeure, BIOLOGIE PROSPECTIVE ne peut être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations, ni des retards, erreurs ou dommages liés à l'approvisionnement et au transport des matériaux de contrôle de qualité.

#### FACTURATION ET PAIEMENT

- Les frais de gestion sont facturés une fois par an et par client déclaré sur notre serveur. Ils couvrent les frais administratifs de traitement de votre dossier ainsi que l'accès annuel à votre espace adhérent et aux sauvegardes des différents documents mis à votre disposition.
- Le paiement est à effectuer lors de l'inscription pour les laboratoires de biologie médicale privés ou lors de la réception de la facture pour les établissements publics.
- Le client supporte les frais bancaires appliqués sur les règlements provenant de l'étranger.
- Les modes de règlement en vigueur sont le chèque à l'ordre de BIOLOGIE PROSPECTIVE, à adresser à BIOLOGIE PROSPECTIVE - B.P. 60070 - 54602 VILLERS-LES-NANCY Cedex (France) et le virement à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne NANCY – IBAN : FR76 1470 7000 2002 0191 7919 769 BIC : CCBPFRPPMTZ - en indiquant le numéro de la facture ou du bulletin d'inscription.
- A défaut de paiement à l'échéance :
  - des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées à compter du premier jour de retard, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable,
  - BIOLOGIE PROSPECTIVE se réserve le droit de bloquer l'accès aux rapports d'EEQ ou document relatifs à la participation à une formation ainsi que le droit de bloquer des inscriptions ultérieures et ce sans autre avis ni délai.
- L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est de 40,00 € (conformément au décret 2012-1115 du 2 octobre 2012).
- Dans tous les cas, la responsabilité de BIOLOGIE PROSPECTIVE sera limitée au prix payé par le laboratoire de biologie médicale.

#### PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

- Aucun des supports remis aux participants et adhérents dans le cadre des activités de BIOLOGIE PROSPECTIVE ne pourra être reproduit totalement ou partiellement sans l'accord exprès de BIOLOGIE PROSPECTIVE.

#### LITIGE

- Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.
- Tous les litiges relatifs à la relation commerciale sont soumis à la compétence non exclusive des juridictions françaises et du Tribunal de Commerce de Nancy.

#### PROTECTION DES DONNEES

- Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre votre inscription auprès de BIOLOGIE PROSPECTIVE et ainsi bénéficier des services proposés. L'unique destinataire des données est BIOLOGIE PROSPECTIVE. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur l'ensemble des données personnelles qui vous concernent.
- Les laboratoires inscrits via le site internet BIOLOGIE PROSPECTIVE s'engagent à ne pas transmettre les logins et mots de passe à des tiers.



Organisme de formation enregistré sous le numéro 41 54 000 25 54  
Organisme habilité à proposer des actions de DPC sous le numéro 1184

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### FORMATIONS

---

#### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes les conditions générales d'achat du client.
- Toute inscription à l'une des offres de BIOLOGIE PROSPECTIVE est soumise aux présentes conditions, sauf dérogation écrite de BIOLOGIE PROSPECTIVE, et implique l'adhésion pleine et entière du client à ces conditions générales de vente.

#### GENERALITES

- Les documents diffusés par BIOLOGIE PROSPECTIVE décrivent en détail les prestations proposées.
- Sauf conditions particulières, les prix des sessions de formation sont ceux figurant en euros dans les documents diffusés par BIOLOGIE PROSPECTIVE (TVA non applicable - art. 261,7-1°-b et d du CGI).
- Les demandes d'information, les réclamations et recours sont à transmettre aux conseillers scientifiques et techniques. Les demandes sont étudiées et une réponse adaptée est apportée.
- Dans le cadre de ses prestations de formation, BIOLOGIE PROSPECTIVE a une obligation de moyens et non de résultats.
- Les déjeuners sont pris en compte dans le prix des formations inter-laboratoires.
- Les documents permettant au client d'être remboursé par son organisme collecteur sont envoyés à l'issue d'une formation.

#### Cas particulier des formations intra-laboratoire :

- Les informations relatives aux formations intra-laboratoire ne sont pas diffusées en amont car elles sont adaptées aux besoins, le formulaire « Evaluation d'un besoin de formation » doit être complété en ligne afin de formaliser les besoins et de préciser les relations avec le client.
- Les conseillers scientifiques et techniques se rapprochent des clients pour définir plus précisément les modalités.

#### ANNULATION ET DESISTEMENT

- Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à BIOLOGIE PROSPECTIVE au moins 35 jours avant le début de la formation. Dans ce cas, toute demande d'annulation s'opèrera sans frais.
- En cas de résiliation par le client moins de 35 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'abandon en cours de formation, BIOLOGIE PROSPECTIVE retiendra la totalité de la somme perçue de ladite session.
- BIOLOGIE PROSPECTIVE se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 8 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas BIOLOGIE PROSPECTIVE s'engage à prévenir immédiatement chaque participant.
- BIOLOGIE PROSPECTIVE ne sera pas tenue de rembourser, en cas de report ou d'annulation de la formation, les frais engagés par le client en vue de la formation.
- En cas d'annulation d'une formation, BIOLOGIE PROSPECTIVE remboursera les sommes indûment perçues de ce fait (article L 6354-1 du code du travail).

#### FACTURATION ET PAIEMENT

- Les frais de gestion sont facturés une fois par an et par client déclaré sur notre serveur. Ils couvrent les frais administratifs de traitement de votre dossier ainsi que l'accès annuel à votre espace adhérent et aux sauvegardes des différents documents mis à votre disposition.
- Le paiement est à effectuer lors de l'inscription pour les laboratoires de biologie médicale privés ou lors de la réception de la facture pour les établissements publics.
- Le client supporte les frais bancaires appliqués sur les règlements provenant de l'étranger.
- Les modes de règlement en vigueur sont le chèque à l'ordre de BIOLOGIE PROSPECTIVE, à adresser à BIOLOGIE PROSPECTIVE - B.P. 60070 - 54602 VILLERS-LES-NANCY Cedex (France) et le virement à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne NANCY – IBAN : FR76 1470 7000 2002 0191 7919 769 BIC : CCBPFRPPMTZ - en indiquant le numéro de la facture ou du bulletin d'inscription.
- A défaut de paiement à l'échéance :
  - des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées à compter du premier jour de retard, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable,
  - BIOLOGIE PROSPECTIVE se réserve le droit de bloquer l'accès aux rapports d'EEQ ou document relatifs à la participation à une formation ainsi que le droit de bloquer des inscriptions ultérieures et ce sans autre avis ni délai.
- L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est de 40,00 € (conformément au décret 2012-1115 du 2 octobre 2012).
- Dans tous les cas, la responsabilité de BIOLOGIE PROSPECTIVE sera limitée au prix payé par le laboratoire de biologie médicale.

#### PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

- Aucun des supports remis aux participants et adhérents dans le cadre des activités de BIOLOGIE PROSPECTIVE ne pourra être reproduit totalement ou partiellement sans l'accord exprès de BIOLOGIE PROSPECTIVE qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

#### LITIGE

- Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.
- Tous les litiges relatifs à la relation commerciale sont soumis à la compétence non exclusive des juridictions françaises et du Tribunal de Commerce de Nancy.

#### PROTECTION DES DONNEES

- Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre votre inscription auprès de BIOLOGIE PROSPECTIVE et ainsi bénéficier des services proposés. L'unique destinataire des données est BIOLOGIE PROSPECTIVE. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur l'ensemble des données personnelles qui vous concernent.
- Les laboratoires inscrits via le site internet BIOLOGIE PROSPECTIVE s'engagent à ne pas transmettre les logins et mots de passe à des tiers.